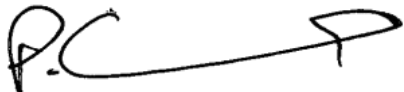


De : D' Prosanto Chaudhury
À : Coordonnateurs-conseillers cliniques
Date d'entrée en vigueur : 2024-02-28
Renvoi : ATT-PON-105 Attribution hépatique
Objet : **Critères d'exclusion spécifiques**

Veillez prendre note que...

1. Les points 6.4.2 et 6.4.3 sont modifiés et rédigés comme suit :
 - 6.4.2 Critères spécifiques relatifs à l'âge
 - 6.4.2.1 Si le donneur potentiel est âgé de plus de 50 ans (> 50 ans), ne pas offrir le foie lors d'un processus de don après décès par critères circulatoires (DCC).
 - 6.4.2.2 Si le donneur potentiel est âgé de plus de 60 ans (> 60 ans), ne pas offrir le foie aux personnes en attente pédiatriques.
 - 6.4.2.3 Si le donneur potentiel est âgé de plus de 65 ans (> 65 ans), ne pas offrir le foie lors d'un processus de don après l'aide médicale à mourir (AMM).
 - 6.4.3 Critères spécifiques relatifs à l'histoire médicale
 - 6.4.3.1 Un donneur potentiel est exclu d'emblée comme donneur hépatique si celui-ci présente l'une des conditions suivantes :
 - 6.4.2.3.1 Atteintes hépatiques :
 - Hépatite fulminante.
 - Cirrhose avec hypertension portale visualisée par laparoscopie ou imagerie radiologique.
 - 6.4.3.1.2 Infections, maladies transmissibles ou facteurs de risque :
 - Résultat positif à l'analyse du TAN VNO.
 - Diagnostic de la rage ou morsure d'un animal porteur de la rage au cours des six (6) derniers mois.
 - Endocardite active avec embolie hépatique confirmée.
 - Encéphalite ou méningite active d'étiologie inconnue.
 - Tuberculose active disséminée.
 - Fièvre hémorragique d'étiologie virale, incluant l'Ebola ou l'exposition à une personne atteinte d'Ebola.



Dr Prosanto Chaudhury, Directeur médical – transplantation d'organes